



Facture vétérinaire

Par Anlore86

bonjour,

J'ai fait stériliser ma chatte et il y a quelques jours j'ai reçu une facture du vétérinaire pour un vaccin qui aurait été fait alors qu'à aucun moment le vétérinaire m'a parlé d'un quelconque vaccin en a-t-il le droit

Par yapasdequoi

Bonjour

Lors de l'hospitalisation vous avez signé un document indiquant les soins prévus. C'est comme un devis il vous engage.

Par Anlore86

Sur le devis c'est pour le forfait stérilisation à aucun moment il n'a été question de vaccination le vétérinaire ni la secrétaire m'ont parlé de cela ... 15 jours plus tard je suis revenue pour retirer les fils et là non plus pas question de vaccin hors la facture que j'ai reçue pour un certain vaccin date du jour où je suis venue pour retirer les fils ... un vétérinaire a-t-il le droit de faire un acte médical sans autorisation préalable ou information pour le propriétaire... je ne crois pas hormis urgences ...

Par yapasdequoi

Vous n'avez pas assisté à la consultation ? Vous n'avez pas vu une injection ? Vous n'avez pas reçu un carnet de vaccination avec des tampons ?

Il y a sans doute une erreur de chat pour la facturation. Ça arrive... hélas.

Par Anlore86

Le jour de la stérilisation je n'étais pas présente quand j'ai récupéré ma boule de poil le lendemain j'ai réglé la facture de la stérilisation à aucun moment on m'a parlé d'un vaccin 15 jours plus tard je suis revenue pour enlever les fils j'étais présente à la consultation et encore une fois on m'a jamais parlé d'un vaccin hors aujourd'hui j'ai reçu une facture correspondant à la date de rendez-vous pour enlever les fils et ils veulent me facturer une consultation + vaccin !!!

Par Nihilscio

Bonjour,

Il s'agit peut-être d'une erreur. Si votre chat n'a pas reçu de vaccin, il faut demander à ce que la facture soit corrigée.

En toute rigueur le vétérinaire, comme tout professionnel, doit s'en tenir au devis signé par son client.

Cependant, il faut considérer certains vaccins comme indispensables, notamment contre le coryza. D'un seul point de vue économique, le vaccin coûtera beaucoup moins cher que les soins que vous aurez à prodiguer lorsque votre chat attrapera le virus, ce qui est très probable.

Par Anlore86

Oui soit mais je pense qu'un vétérinaire avant de faire un acte médical sur un animal hormis une urgence et tenu à informer le propriétaire voir même de lui faire un devis et vu que les vaccins ne sont pas obligatoires... et même sans

cela ils doivent quand même informer le propriétaire avant de faire ... donc je suis dans mon droit total je pense de refuser de payer cette facture ...

Par yapasdequoi

Avez-vous assisté à l'ablation des fils ? Et donc aussi à l'injection ?
Ou bien c'était une autre personne et elle aurait pu donner son accord verbal ?
Avez-vous reçu un carnet de vaccination ? Avec les tampons et signature du véto ?
N'est-ce pas une simple erreur de facturation ????

Nb: une seule injection est insuffisante il faut un rappel après 1 mois. Ce n'est